

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 Avril 2023

Le six Avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, MM. Jean-Marc PATRON, Bernard CORMERAIS, Jean-Yves RUCHAUD, Mmes Véronique DRAPEAU, Valérie GAUTIER, M. Fabrice FIGUREAU, Mmes Céline FONTENEAU, Delphine THABARD, Julie BAZUREAU, M. Damien GUITTENY.

**Étaient excusés** : Mme Carla PERRAUD donne pouvoir à M. Fabrice FIGUREAU, M. Jean-Louis TEMPLIER donne pouvoir à M. Jean-Marc PATRON, M. Anthony DAVIAUD donne pouvoir à M. Jean-Yves RUCHAUD, Mme Marie-Aude LE GORGEU CHAUSSEPIED, Mme Sara MASSONS, M. Jason VITAL.

**Était absent** : M. Jean-Yves GOBIN

Date de la convocation : 31 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du 2 Mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **1. Présentation du nouveau service Transport à la Demande prévu pour juillet 2024 par M. Pierre GAUTIER, chargé de mission à la CCSRA**

M. Pierre GAUTIER, chargé de mission à la CCSRA présente les évolutions prévues sur le Transport à la Demande. A partir du 01/07/2024, les prises en charge se feront de 7 h à 19 h du lundi au vendredi (avec prises en charge à domicile pour les plus de 74 ans et les PMR), les autres personnes devront se rendre à des points d'arrêt. Ce service sera ainsi plus adapté aux travailleurs.

Cette nouvelle offre a été pensée pour le rabattement vers les lignes régulières de transport en commun (train et bus). Ce transport à la demande pourrait se traduire par moins de véhicules par foyer car le coût serait diminué par 4 au minimum pour 250 trajets par an.

Sur la Commune de La Marne, sont proposés les points d'arrêts suivants :

- Les Fosses en point de direction (départ de bus)
- Le Flachou
- La Jacquetterie
- Le Drillay
- Le Breuil
- La Rivière

La Région donnera son aval sur cette proposition. Le financement de ce nouveau service sera porté à 100 % par la Région.

*Arrivée de M. Jean-Yves GOBIN*

### **2. Achat parcelle AD 295 – 28 b rue des Fosses à M. et Mme TURQUOIS – SCHOUMAKER : (D2023-04-06-01)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des contacts ont été pris avec M. et Mme TURQUOIS - SCHOUMAKER afin d'acquérir une partie de leur parcelle située 28 b rue des Fosses en vue de la construction du pôle santé. Un bornage a été réalisé à cet effet.

Un accord à l'amiable a été trouvé pour l'acquisition d'une surface de 102 m<sup>2</sup> pour un prix total de 12 600 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant l'intérêt pour la Commune de procéder à cette acquisition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AD 295 d'une superficie de 102 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme TURQUOIS - SCHOUMAKER moyennant un coût total de 12 600 €.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître MENANTEAU, Notaire à CLISSON.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 2111 « terrains nus » du budget communal.

### **3. Budget assainissement : reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation sur le budget principal : D2023-04-06-02)**

Vu les dispositions des articles R.2221-48 et R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Assainissement,

Considérant que le budget assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation devant être réalisées à court terme,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reverser une partie de l'excédent d'exploitation 2022, soit 130 000 € du budget Assainissement au budget principal de la Commune,

**DIT** que le reversement s'effectuera par le jeu d'écritures comptable suivant : mandat au budget annexe Assainissement au compte 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement » et recette au budget principal au compte 75821 « Excédent des budgets annexes à caractère administratif ».

### **4. Budget Lotissement : reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement sur le budget principal : (D2023-04-06-03)**

Monsieur le Maire rappelle que l'opération du lotissement La Coulée Verte II, en cours depuis 2015, a permis la création de 70 logements dont 9 logements sociaux sur le territoire communal. Décomposée en 3 tranches, il indique que les lots sont totalement commercialisés et vendus.

Vu la délibération n° D2014-11-14-05 du 21 Novembre 2014 portant création du budget annexe Lotissement,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Lotissement,

Considérant que ce budget fait apparaître un résultat d'exploitation excédentaire, Monsieur le Maire propose de reverser une partie de cet excédent sur le budget communal 2023,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 soit 32 000€ du budget du lotissement au budget communal,

**DIT** que la dépense est prévue au budget annexe Lotissement au compte 65822 « Reversement de l'excédent des budgets annexes » et la recette au budget principal au compte 75821 « Excédent des budgets annexes à caractère administratif ».

#### **5. Fixation des taux d'imposition 2023 : D2023-04-06-04**

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les taux des impositions directes perçues à leur profit.

Mme PROU Catherine, adjointe, précise qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté, faute de quoi le taux sera interprété comme nul par les services de la DRFIP.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du Code Général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

	Taux 2023
Taxe foncière (bâti)	27,83 %
Taxe foncière (non bâti)	19,92 %
Taxe habitation	11,99 %

#### **6. Examen des demandes de subventions communales 2023 : (D2023-04-06-05)**

Mme Catherine PROU, adjointe, présente à l'assemblée le tableau de synthèse réalisé par la Commission « Finances, affaires scolaires et sociales, bulletin, personnel communal » sur le projet d'attribution des subventions 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** les subventions communales suivantes pour l'année 2023 :

Nom de l'Association	Montant proposé	Vote
La marne ce livre	2 320,00 €	A l'unanimité
C.O.S - district de Machecoul	70,00 €	A l'unanimité
Secours catholique	200,00 €	A l'unanimité
Secours populaire	250,00 €	A l'unanimité
Les restaurants du cœur	500,00 €	A l'unanimité
La chasse du breuil	150,00 €	A l'unanimité
Prévention Routière	100,00 €	A l'unanimité

ADAPEI (handicapés mentaux)	100,00 €	A l'unanimité
Comité des Fêtes	900,00 €	A l'unanimité <i>(Mme Valérie GAUTIER, membre de l'association ne prend pas part au vote)</i>
MFR ST GILLES CROIX DE VIE	100,00 €	A l'unanimité
TLM	420,00 €	A l'unanimité <i>(M. Fabrice FIGUREAU, membre de l'association ayant un pouvoir ne prend part au vote)</i>
Handball ESL	1 140,00 €	A l'unanimité
FNACA	250,00 €	A l'unanimité

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront imputés à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal.

### **7. Budget Primitif 2023 Commerce : (D2023-04-06-06)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission « budget » sur le Budget Primitif 2023 du Budget annexe « Commerce »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe « Commerce » qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	81 535,76 €
Investissement.....	54 075,71 €

### **8. Budget Primitif 2023 Assainissement : (D2023-04-06-07)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission « budget » sur le Budget Primitif 2023 du Budget annexe « Assainissement »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	224 202,41 €
Investissement.....	78 640,40 €

### **9. Budget Primitif 2023 Lotissement la Coulée Verte : (D2023-04-06-08)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission « budget » sur le Budget Primitif 2023 du Budget annexe « Lotissement la Coulée Verte »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe « Lotissement La Coulée Verte » qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	334 277,12 €
Investissement.....	140 000,00 €

## **10. Budget Primitif 2023 Commune : (D2023-04-06-09)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission « budget » sur le Budget Primitif 2023 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	1 398 395,30 €
Investissement.....	3 339 289,93 €

## **11. Aménagement rue des Chênes : demande de subvention : (D2023-04-06-10)**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient, dans le prolongement du projet communal visant à favoriser les déplacements sur l'ensemble du bourg, de procéder à l'aménagement de la rue des Chênes, l'objectif de cette opération étant d'améliorer la circulation des usagers, notamment des plus vulnérables tels que les personnes à mobilité réduite.

Cette action conforte la mise en place du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E) ainsi que le schéma directeur modes doux.

Le coût de ces travaux s'élève à 44 927,50 HT. Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière au titre du produit des amendes de police (répartition 2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement rue des Chênes dont le coût s'élève à 44 927,50 € HT,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation 2022 du produit des amendes de police.

## **12. Accompagnement procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de l'accueil périscolaire, le centre de loisirs et la restauration scolaire : résultat de la consultation : (D2023-04-06-11)**

Mme PROU Catherine, informe l'assemblée que la gestion complète de l'accueil périscolaire du matin et du soir, de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des petites et grandes vacances scolaires et la restauration scolaire méridienne a été confiée à l'UFCV pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 dans l'attente de la réalisation d'une procédure de délégation de service public.

La commune souhaitant se faire accompagner afin de mener à bien cette procédure complexe, une consultation a été faite auprès de 3 bureaux d'études.

Après avoir pris connaissance des propositions parvenues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier l'accompagnement à la mise en œuvre de cette procédure de DSP au Cabinet STRATEGIE & GESTION PUBLIQUES – 14B rue Lafayette 25000 BESANCON moyennant un coût total de 11 400 € HT,

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché à intervenir.

## **13) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

M. le Maire informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués

### ➤ **Exercice du Droit de Préemption Urbain :**

Néant

### ➤ **Concessions cimetièrè**

Achat concession cavurne n° 305 le 27 Mars 2023 par Mme TABLEAU Chantal

➤ **Marchés inférieurs à 15 000 €**

<b>Nom fournisseur</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>
STORES & CO	CHALLANS	Fourniture et pose stores intérieurs Mairie	6526,82
PROMO DRAPEAUX	LILLE	Drapeau Europe + socle	705,00
CDC Conseils	Machecoul	Bornage 28 Bis rue des Fosses	920,00
SIGNAPOSE	ST PÈRE EN RETZ	Panneaux agglomération La rivière	972,20
Sté nouvelle JMD	LA MARNE	Pose d'étagères dans salle de conseil et bureau Nathalie	887,70
PROMAT Incendie	DAX	Plan évacuation Salle des lauriers	78,00
SBM	PORNIC	Clôture du poste transfo parc des chênes	416,60

**12) Questions diverses**

Elections sénatoriales

Le 9 Juin prochain, tous les conseils municipaux concernés devront se réunir pour élire les délégués et les suppléants pour les élections sénatoriales de septembre.

Problème salle des sports

Il a été constaté à plusieurs reprises que la porte d'entrée reste ouverte.

ZA du Grand Moulin

Une nouvelle entreprise a commencé son bâtiment (entreprise de dalles).

Office de Tourisme Sud Retz Atlantique

Mise en place de la taxe de séjour : une proposition de tarif sera présentée au prochain conseil communautaire le mercredi 12 avril.

UFCV

Un point est fait sur le fonctionnement et la fréquentation du périscolaire, de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire.

Bâtiment périscolaire

La peinture est en cours (6 semaines de travaux).

Jean-Marc est toujours en contact avec la directrice et les animatrices de l'UFCV pour l'aménagement intérieur.

Comité des fêtes

Organisation d'une vente de poulets à emporter le 13 mai.

Parc des chênes

Le petit pont (passage en pierres) a été débroussaillé.

Conseil Municipal des Enfants

Afin de marquer la fin du mandat du CME, un vin d'honneur sera organisé le vendredi 16 juin à partir de 18 h 30 Jean-Marie, Jean-Marc, Fabrice, Valérie, Catherine, Marie-Aude et Carla seront présents. Les autres conseillers répondront plus tard.

Inauguration de la mairie

Elle aura lieu le 13 mai à 10 h 30

Un carton d'invitation sera envoyé prochainement.

La séance est levée à 22 h 25 minutes.